

liale montre clairement dans quels domaines il faut intervenir. Il faut améliorer les ressources économiques et pédagogiques des familles ainsi que les conditions sociales et culturelles de la vie de famille. La politique familiale, si elle est bien conçue, a des effets sur l'ensemble de la société. Elle favorise notamment la natalité, se répercute positivement sur l'égalité des chances des enfants et contribue à la base des prestations d'aide sociale.

Quatre ans plus tard, le Conseil-exécutif a publié le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale. Le rapport indiquait les mesures déjà mises en œuvre et les améliorations des conditions déjà réalisés. Mais il montrait aussi clairement que la situation financière du canton ne favorise pas la mise en application des mesures prévues. L'abandon du projet d'introduction de prestations complémentaires familiales (mesure classée en 1^{re} priorité) oblige en particulier à redéfinir les priorités des mesures concernant les ressources économiques.

Si la Stratégie de politique familiale doit continuer, à l'avenir également, de contribuer à l'amélioration des conditions générales pour les familles, il importe de tenir compte de l'évolution des besoins des familles et des ressources financières du canton. Il est donc à nos yeux indispensable de ne pas se contenter d'indiquer les mesures réalisées dans le prochain rapport de mise en œuvre. Il faut aussi adapter la stratégie aux besoins futurs des familles, définir les ressources nécessaires et indiquer le calendrier de réalisation. Le rapport de mise en œuvre de 2014 ouvre des perspectives, le prochain doit les concrétiser.